ADRESSE

DE LA PROVINCE DE TOURAINE,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Pour venir au ſecours de l'Etat.

ADRESSE

De la Province de Touraine, à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, pour venir au ſecours de l'Etat.

MESSIEURS,

LA Province de Touraine n'a pas ceſſé un inſtant d'avoir les yeux fixés ſur vos ſublimes travaux. Elle eſt dans la claſſe de celles qui ſupportent la plus forte taxe des impôts de toutes eſpèces qui ſe perçoivent dans le Royaume. Elle auroit été accablée du fardeau, ſi, dans tous les temps, ſon patriotiſme ne l'avoit ſoutenue.

Elle n'a pas eu la gloire que ſes Députés ayent ſouſcrit au généreux abandon qui vient d'être fait par toutes les Villes, Cantons & Provinces, de leurs privilèges & exemptions; la raiſon, vous la ſavez, Meſſieurs, c'eſt qu'étant l'ancien patrimoine de ſes Rois, auxquels elle a toujours reſté fidèle, leur ayant aſſuré une retraite dans les momens critiques, toujours prête à leur ſacrifier ſa ſubſtance, jamais elle ne leur a demandé des privilèges d'exemption de contribution, dont la ſurcharge auroit retombé ſur les autres Provinces.

Elle attend donc, avec confiance, de votre travail pour le nivellement des impôts, & la juſte répartition des contributions, un ſoulagement qui lui eſt bien dû.

Mais, ſoutenue par ſon courage contre les malheurs communs, & ceux particuliers qu'elle éprouve cette année, par la perte entière du produit de ſes vignobles, les ra-

vages de ſes rivières, la chûte de ſes ponts, la ceſſation de ſon commerce, de ſes manufactures, & les ſecours qu'elle a été forcée de donner à la claſſe indigente de ſes Citoyens, elle ne borne pas ſes efforts à ſouffrir, elle veut faire plus, elle oſe aſpirer à l'honneur de témoigner, d'une manière toute particulière, ſa reconnoiſſance de la liberté que le Roi vient de rendre à la Nation.

Dans cette diſpoſition, connoiſſant combien il vous eſt impoſſible, Meſſieurs, d'arrêter vos ſages plans de répartitions d'Impôts pour l'année prochaine, elle vient, dans l'Aſſemblée des Membres du Comité permanent de l'Hôtel-de-Ville de Tours, qui invite les autres Citoyens de la Province à ſe réunir à eux, de former le Projet de cotiſer volontairement pour la contribution à tous les Impôts réels & perſonnels qu'ils conſentiront de ſupporter pendant ladite année, avec approximation des taxes de l'année courante, & même d'augmenter ces taxes s'il leur eſt poſſible, ne voulant mettre d'autres limites à leurs efforts, que celles de leurs facultés, à quelques excès que le patriotiſme de chaque Citoyen les engage à en porter le ſacrifice.

Ce projet, Meſſieurs, dont nous eſpérons un ſuccès avantageux, ne ſuffit pas encore à notre cœur. Partageant toutes vos inquiétudes ſur l'honneur François dans l'acquit de la dette nationale, quoiqu'il ſe trouve parmi nous peu de Créanciers de l'Etat, avec quel tranſport n'avons-nous pas applaudi au premier ſentiment que vous avez fait connoître, lorſque dans votre Séance du 17 Juin, où vous vous êtes conſtitués ASSEMBLÉE NATIONALE, vous avez déclaré que vous mettiez ces Créanciers ſous la ſauvegarde de l'honneur & de la loyauté de la Nation Françoiſe. Notre enthouſiaſme a redoublé, lorſque nous avons vu le même ſentiment répété dans votre Séance du 13 Juillet, où, dans le moment le plus orageux pour la Monarchie, ayant à lutter contre les lâches conſeils qui avoient égaré le meilleur des Rois, vous avez fait entendre, dans votre formidable Décret, que nulle perſonne dans

l'Etat n'avoit le droit de prononcer l'infâme nom de banqueroute, & que nul ne pouvoit avoir le droit de manquer à la foi publique.

Tandis que vous exprimiez, Meſſieurs, ce vœu d'une Nation noble, un cri univerſel le répétoit dans la Province de Touraine; mais des nouvelles affligeantes en ont bientôt modéré la joie. Le bonheur que nous éprouvions à partager vos vertueux ſentimens, a été altéré à la lecture du diſcours prononcé à votre auguſte Assemblée le 7 de ce mois par le premier Miniſtre des Finances. Nos alarmes ſont encore augmentées par les avis que nous recevons de M. le Baron d'Harambure, l'un de nos Députés à votre auguſte Assemblée.

Croyez, Meſſieurs, que ce diſcours & ces avis, qui nous peignent l'embarras où l'Etat ſe trouve de faire face à ſes engagemens dans le moment actuel, ont pénétré nos cœurs de la plus vive ſenſibilité; les cauſes de cet embarras ſont miſes en évidence. La gêne dans les Finances, antérieure à votre convocation, les troubles actuels qui, en bouleverſant la France, ont détourné ou tari pluſieurs des ſources de ſes revenus, les contributions refuſées, les Villes ouvertes à toutes les contrebandes; ces malheurs frappent nos yeux.

Eh quoi, Meſſieurs, quand vos travaux importans nous ont déjà procuré ces dévouemens au bien public de tous les Ordres de Citoyens, ces renonciations aux privilèges, aux intérêts particuliers de toutes les Villes, de tous les Cantons, de toutes les Provinces, cette liberté nationale rétablie après dix ſiècles de ſervitude, la terre, le ſol François affranchi de toute ſujétion, ſans compter tous les bienfaits dont vous vous occupez; faut-il que dans ces heureux momens où l'aurore du plus parfait bonheur luit pour la France, & nous prépare, & à la génération qui va nous ſuivre, les plus hautes deſtinées, l'Etat ſoit en danger de ne pouvoir ſoutenir la foi publique!

Ses ennemis, ou plutôt ceux de l'honneur, ces lâches ſuppôts du deſpotiſme ariſtocratique & miniſtériel, qui

avoient concerté la honte de la Nation par une banqueroute infâme, & la continuité de son asservissement à la même chaîne, par laquelle nous sommes amenés à l'état de crise que nous éprouvons, ces monstrès terrassés n'osant plus nous attaquer de front, jouiroient donc dans leurs obscurs réduits, du succès de leurs indignes moyens, pour embarrasser & rendre inutiles vos nobles travaux !

Satisfaits d'avoir donné à la France le signal de l'insurrection, pour refuser le paiement des contributions, cette source vivifiante qui fait la force & l'ame du corps politique, ils triompheroient, en voyant l'Etat amené par la necessité à la honte de la banqueroute qu'ils avoient projettée !

Non, Messieurs, tant qu'il respirera des nobles François, l'Etat n'éprouvera pas cette humiliation ; du moins la Province de Touraine vous le garantit sur tout ce qu'elle posséde de facultés & de richesses. Elle a calculé qu'elle supporte une masse de contributions réelles & personnelles de deux millions deux cent mille livres: elle déclare, par une souscription d'une partie de ses Citoyens, avec la persuasion que toute la Province se réunira à eux, qu'elle garantit cette somme en entier, pour être levée & versée au Trésor Royal pendant l'année 1790. Elle veut de même souscrire sa garantie pour la somme de onze cent mille livres à y verser pour le montant des impositions des six derniers mois de la présente année.

Ce n'est pas encore assez pour son cœur ; pour d'autant plus se rassurer contre ses propres alarmes sur les dangers de l'Etat, & lui procurer les avances dont il a besoin dans la crise actuelle, elle vient d'ouvrir trois souscriptions pour des sommes à payer par tous ses Citoyens patriotes.

La première sera de tous ceux à qui le patriotisme inspire le noble & généreux dessein de faire un don gratuit à l'Etat, & toute souscription sera reçue depuis trois livres & au-dessus, à quelque somme qu'on veuille la porter : il sera délivré aux Souscripteurs un bre-

vet de reconnoiſſance & d'honneur, ſous le numéro du regiſtre dépoſé à l'Hôtel-de-Ville, ſur lequel ſera enregiſtré leur noble & généreux ſacrifice.

La ſeconde ſouſcription ſera de tous les Citoyens qui voudront faire l'avance à l'inſtant du montant de leurs contributions aux Impôts réels & perſonnels, pour les ſix derniers mois de cette année courante, & s'obliger de faire au mois de Janvier prochain la même avance pour les ſix premiers mois de l'année 1790, & de ſuite au mois de Juillet pour les ſix derniers mois de ladite année, le tout ſans intérêts, deſquelles avances il leur ſera délivré à l'Hôtel-de-Ville, des quittances à valoir ſur leſdites Impoſitions, avec garantie qu'elles ſeront reçues pour comptant par les Receveurs de Sa Majeſté, aux époques fixes des paiemens.

La troiſième ſouſcription ſera ouverte à tous les Citoyens qui voudront faire les avances, tant du montant de leurs Contributions perſonelles auxdits Impôts, que de celles de leurs Concitoyens qui ſont pour le moment hors d'etat d'y ſatisfaire; & pour cette ſouſcription, il ſera alloué aux Souſcripteurs & Porteurs de quittances, un intérêt de quatre pour cent, ſans retenue, qui leur ſera précompté, lorſqu'ils rapporteront ces quittances pour comptant aux Receveurs des Impoſitions, aux termes ordinaires des paiemens. Chaque Souſcripteur pourra employer à ces avances telle ſomme qu'il lui plaira, dans l'aſſurance que les quittances qui lui en ſeront délivrées, ſeront reçues pour comptant par les Receveurs des Impoſitions, aux époques fixées des paiemens forcés; & à cet effet, il ſera reçu & délivré des quittances aux Porteurs, depuis dix livres & au-deſſus, juſqu'à mille, ſous le numéro du regiſtre ſur lequel la recette ſera établie, bien entendu que le montant des deux dernières ſouſcriptions, ne pourra, en aucun cas, excéder la ſomme de deux millions deux cent mille livres, pour le produit d'une année des impoſitions réelles & perſonnelles.

C'eſt avec bien de la ſatisfaction, Meſſieurs, que nous

719

vous faiſons part de ces ſouſcriptions, & du deſir que tous nos Concitoyens témoignent de les remplir ; il ne nous reſte plus qu'à faire des vœux pour que vous daigniez agréer notre projet, & qu'en conſéquence vous nous envoyiez, le plutôt poſſible, l'Arrêté pris dans l'ASSEMBLÉE NATIONALE, & ſanctionné par le Roi, qui contiendra ſon agrément, avec l'injonction à ſes Receveurs de recevoir pour comptant & en l'acquit de nos contributions, aux époques fixes, toutes les quittances qui ſeront expédiées en notre Hôtel-de-Ville, des ſommes payées en avance des contributions, & de tenir compte des intérêts échus pour les ſouſcriptions de la dernière eſpèce, moyennant que tous les dix jours nous ferons verſer le montant de nos recettes au Tréſor-Royal.

Nous ajoutons à nos vœux, celui que notre exemple ſoit imité par toutes les Provinces, ſi nous n'avons pas le bonheur qu'elles nous ayent déjà prévenus.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, N.° 31. 1789.